

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
RIUNIONE DI I PRIMU E 2 DI
FERRAGHJU DI 2024

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 2024
REUNION DES PREMIER ET 2 FEVRIER 2024

2024/ 01/008

**REPONSE DE MONSIEUR ALEX VINCIGUERRA A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME
JULIA TIBERI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

Objet : Economie bleue

Madame la Conseillère, merci pour cette question très importante.

Je pense en effet qu'on ne parle pas suffisamment d'économie bleue et vous nous donnez l'occasion de préciser l'importance de notre action.

Alors, vous le disiez, notre pays bénéficie de 1000 km de côtes, un littoral exceptionnel, préservé, mais aussi convoité et quelquefois abîmé. Dans ce contexte environnemental, notre politique de l'économie bleue, est depuis longtemps établie, depuis au moins l'adoption du PADDUC qui a intégré 3 documents essentiels, le schéma de mise en valeur de la mer, le schéma d'orientation pour le développement touristique et puis le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation, qui sont donc des schémas servant de support à notre action.

Mais plutôt que de revenir à la description de ces schémas et de ses politiques, je voudrais insister sur l'action, c'est pour ça que je vous remercie encore pour votre question, parce qu'elle permet de souligner la cohérence au-delà des schémas, la cohérence de l'action entre l'AUE, l'OEC, l'ATC, qui sont impliqués de façon très opérationnelle dans cette politique.

Quelques exemples :

D'abord, les ports propres, pour lesquels l'OEC entreprend une démarche environnementale spécifique aux ports de plaisance qui est unique en Europe.

2ème exemple très important, c'est la mise en œuvre du FEAMPA, vous savez ces fonds à destination de nos pêcheurs et aquaculteurs, géré par l'OEC, nous avons obtenu 1.5M d'euros supplémentaires dans la prochaine programmation et nous aurons presque 8M d'euros à destination des pêcheurs et aquaculteurs.

Je ne vous parlerai pas des soutiens d'urgence portés à l'ensemble des opérateurs côtiers lors des tempêtes Ciaran ou Domingos.

Vous connaissez l'intervention très active de l'Agence du tourisme pour la promotion des ports de pêche et pour la plongée sous-marine, qui sont des domaines essentiels pour l'activité économique. Je pourrais continuer à lister de très nombreuses actions cofinancées par la Collectivité de Corse auprès de nos partenaires tels que le parc naturel régional, les parcs marins, le conservatoire du littoral, mais aussi celles, très structurantes, menées en direct par la Collectivité de Corse, notamment lorsque nous rénovons tous les ports de pêche du Cismonte.

Alors, un petit focus sur l'angle économique du nautisme ; le nautisme, c'est un chiffre d'affaires d'un peu moins de 100M d'euros, c'est 720 entreprises, c'est 1200 emplois. C'est 3 grands segments, le secteur des loisirs et le secteur du commerce, et à un degré moindre le secteur des ports de pêche qui ne représente que 5% des revenus du nautisme.

Notre objectif dans ce secteur du nautisme, c'est vraiment de développer la compétitivité de ces entreprises et je vous proposerai dans quelques semaines un appel à projets permettant de doper l'action de la Collectivité de Corse envers les entreprises du nautisme. Notre ambition, c'est à moyen terme la création d'un pôle d'excellence sur le nautisme et l'économie bleue. Et nous y travaillons avec l'ensemble des pôles d'excellence faisant partie de notre politique d'innovation validée dernièrement par l'Assemblée.

Enfin, concernant le volet énergie de votre question donc relative aux énergies thermiques marines : la PPE révisée et que vous avez validée en 2023, porte les opportunités de la valorisation de l'énergie thermique des mers, la thalassothermie, qui à ce stade en Corse, n'est pas encore industrielle, mais elle a dépassé le stade expérimental puisque, plusieurs installations voient le jour à Portivechju, Prùpia, Bunifaziu, des études sont menées à Bastia et à Aiacciu. Et la PPE fixe à horizon 2030, 30 installations de maréethermies pour une production de 18 gigawatts sur l'île.

Enfin, parallèlement à la thalassothermie, est menée une étude sur l'éolien flottant, toujours dans le cadre de cette PPE.

Donc vous constatez que l'environnement, l'économie, le tourisme, l'énergie se marient dans une politique de la mer qui reprend et reprendra notre philosophie du développement, du respect de l'environnement, de la réduction des dépendances ainsi qu'une meilleure répartition des valeurs et d'ouverture sur le monde.

Je vous remercie !